

# PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 14 Octobre 2019

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Catherine LAVAUD, Martine HUIBAN et Mrs Marcel DUBOIS, Fabrice AUCOULON, Jean-Michel DUMAZERT, André MAUTRAIT, Jürgen ALLEAUME.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :  
Bernard PERUS pouvoir à Fabrice AUCOULON

**Absentes** : Aline VAUTHIER, Lucilia ARAUJO DA SILVA

**Personnel administratif** : Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H00

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mr Fabrice AUCOULON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### **2) Approbation du compte rendu du 29/08/2019**

Le compte rendu du 29 août 2019 a été soumis à l'approbation du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu du 29/08/2019

### **3) PNR : Convention de cession des appareils photographiques**

Mme le maire explique qu'en ce qui concerne la thématique des déchets, les communes du Parc sont malheureusement toutes confrontées à des dépôts sauvages de déchets de tout type sur leur territoire. Ces dépôts nuisent à l'environnement et à la qualité de vie des territoires mais ont également des impacts financiers importants pour les communes. Afin de lutter contre ces dépôts, le Parc naturel régional du Gâtinais français désire mener une expérimentation concernant la mise en place de pièges photographiques sur les sites concernés. Ces pièges permettront l'identification des auteurs de dépôts et leur sanction en partenariat avec les tribunaux de grande instance d'Evry, Fontainebleau et Melun.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention de cession des appareils photographiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les termes de la convention et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

### **4) PNR : Convention de cession de panneaux de signalétique**

Mme le maire explique que dans l'objectif de la lutte active contre les dépôts sauvages, le Parc naturel régional du Gâtinais français propose des panneaux de signalétique par la signature d'une convention.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention de cession de panneaux de signalétique relatifs à la lutte active contre les dépôts sauvages établie par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les termes de la convention et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

### **5) Espaces Naturels Sensibles : Mise à jour du recensement ENS**

Mme le maire demande à Mr Jean-Michel DUMAZERT, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, de présenter le point.

Il explique qu'après étude des Espaces Naturels Sensibles dont l'objectif est de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels avec le Conseil Départemental, il est nécessaire d'actualiser le zonage existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité demande au Département de l'Essonne de bien vouloir modifier la carte du recensement des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire communal des secteurs identifiés sur le plan présenté.

### **6) Espaces Naturels Sensibles : Modification de zones de préemptions ENS**

Mme le maire demande à Mr Jean-Michel DUMAZERT, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, de présenter le point.

Il explique que :

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil municipal en date du 30 juin 2016 ;

Considérant la qualité des sites et des paysages des secteurs identifiés sur l'annexe cartographique jointe et intitulée « Propositions de modification de la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles », d'une superficie totale de 107,4 hectares ;

Considérant que ces secteurs peuvent s'inscrire dans le cadre de la loi n° 85 729 du 18 juillet 1985 sur les Espaces Naturels Sensibles dont l'objectif est de modifier la zone de préemption permettant l'acquisition des terrains pour les aménager et les ouvrir au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Ces aménagements doivent être compatibles avec la sauvegarde des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats naturels ;

Considérant que ces secteurs identifiés sont localisés au sein d'une Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 dénommée « Grande Mare » ;

Considérant que la commune fait partie du Parc naturel régional du Gâtinais Français ;

Considérant que ces secteurs identifiés sont mentionnés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;

Considérant que 100,5 hectares constituent la création de zones de préemption ENS ;

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise à jour des zones de préemption au titre des ENS telles qu'elles sont identifiées sur les plans joints à la convocation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la mise à jour des zones de préemption au titre des ENS telles qu'elles sont identifiées sur les documents cartographiques présentés, demande au Département de créer une extension du PDIF comme indiqué sur la carte et demande au Département de bien vouloir déléguer à la commune son droit de préemption pour l'acquisition tel qu'il est identifié sur les annexes cartographiques.

## **7) Motion portant sur les dysfonctionnements du service de Transport Scolaire**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de motion concernant les dysfonctionnements du service de transport scolaire par la société « Cars Bleus ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Ile de France Mobilité d'intervenir conformément aux termes du marché afin de garantir aux familles Boissillonnes une qualité de service irréprochable. Le conseil municipal demande également à être intégré à l'organisation urgente d'une réunion de médiation avec les communes ayant pour prestataire de service de ramassage scolaire la société « Cars Bleus », les représentants des parents d'élèves du territoire, les représentants d'Ile de France Mobilité, et le prestataire «Cars Bleus » et assure par cette motion sa solidarité avec les familles Boissillonnes pénalisées par les dysfonctionnements et ses conséquences du ramassage scolaire effectué par la société « Cars Bleus ».

## **8°) Questions diverses**

- Enième retour sur la rue des Vignes suite à la demande d'un élu, concernant l'installation de ralentisseurs et de chicanes, qui peuvent encore susciter une interrogation chez certains de nos administrés. Il s'agit d'un dispositif temporaire, au même titre que celui placé devant le Maxi Market. L'ensemble représente un coût non négligeable pour mener le projet à son terme.

- Mme le maire confirme que la Commission Départementale a statué en faveur de l'acceptation de notre contrat rural, nous adjugeant une aide financière de 111 000 €, à laquelle s'ajoute celle de la région, pour un montant de 148 000 €.

- Une nouvelle journée sur le thème de l'accessibilité à tous au sujet des établissements recevant du public, s'est déroulée en présence de Mme la Sous-Préfète du Département. Bien que notre projet voirie ait été validé par le bureau d'étude mandaté par le PNR, il semblerait qu'il soit nécessaire de revoir certains points de notre copie. Malgré cela, nous pouvons compter sur le soutien de la Direction Départementale du Territoire qui tient à souligner les efforts faits par la commune dans ce domaine.

- Mme le maire rappelle à chaque élu titulaire d'une délégation, qu'il est impératif d'assister aux réunions auxquelles nous sommes conviés ou tout du moins par correction, de prévenir de notre absence.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du Conseil Municipal est levée à 19h50.